

REAMENAGEMENT DES LOCAUX A210 EN BUREAUX

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025-029

Date limite de remise des plis

07/05/2025 à 14h00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1.	ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
■	Acheteur :	3
■	Description de la prestation :	3
■	Caractéristiques principales du contrat :	3
■	Allotissement :	4
■	Variante :	4
■	Prestation supplémentaire éventuelle :	4
2.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	5
■	Procédure de passation :	5
■	Modalités de retrait du dossier de consultation :	5
■	Dossier de consultation :	5
■	Visite des lieux ou consultation sur place de documents :	8
■	Délai de validité des offres :	8
■	Communication et échanges d'informations par voie électronique :	9
3.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	10
■	Réponse et groupement :	10
■	Contenu des plis et conditions de participation :	10
■	Modalités de remise des offres :	12
4.	JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	15
■	Critères de sélection des candidats :	15
■	Critères de jugement des offres :	15
■	Négociations :	16
■	Documents à produire par l'attributaire :	16
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	17
■	Voies et délais de recours	17

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ecole normale supérieure - PSL

Service projets immobiliers et maîtrise d'ouvrage

Adresse : 45 rue d'Ulm

75230 Paris cedex 05

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réaménagement des locaux A210 en bureaux.**

Les prestations demandées sont décrites dans le CCTP propre à chaque lot.

Code CPV	Libellé CPV
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments
45111100-9	Travaux de démolition
45421141-4	Travaux de cloisonnement
45421000-4	Travaux de menuiserie
45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
45442100-8	Travaux de peinture
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
45330000-9	Travaux de plomberie
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
39100000-3	Mobilier

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Réaménagement des locaux A210 en bureaux
	Acheteur	Ecole normale supérieure - PSL
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	École Normale Supérieure Bâtiment « Carré historique » 45 rue d'Ulm, 2ème étage 75005 Paris
	Durée	Le contrat est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la réception des travaux. Les délais sont précisés à l'article 4 du CCAP
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	Article 8.1 du CCAP
	Variation des prix	Fermes actualisables
	Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en **2 lots** :

Objet
<p>Lot n°1 : Volet architectural : La prestation concerne des travaux de : <i>Démolition-curage, cloisons - isolation - plâtrerie, revêtements de sol, peinture et revêtements de mur, menuiseries intérieures, mobilier sur mesure, plomberie</i></p> <p>(CPV 45111100-9 : Travaux de démolition - 45421141-4 : Travaux de cloisonnement - 45421000-4 : Travaux de menuiserie - 45432100-5 : Travaux de pose de revêtements de sols - 45442100-8 : Travaux de peinture)</p>
<p>Lot n°2 : Volet technique : La prestation concerne des travaux de : <i>Electricité courant fort/courant faible, ventilation</i></p> <p>(CPV 45311200-2 : Travaux d'installations électriques - 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques - 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)</p>

Un même fournisseur pourra se voir attribuer les 2 lots.

■ **Variante :**

Une variante **est exigée** par l'acheteur. Les candidats doivent obligatoirement présenter une offre de base et une variante dans les conditions suivantes :

LOT	Libellé Variante	Descriptif
Lot n°1 : Volet architectural	Variante 1 : Blocs-portes neufs pour tous les 5 bureaux	Cf. article 3.8.8 du CCTP et postes 13.3 et 13.4 de la DPGF

La présentation d'une offre technique et son chiffrage « variante 1 » sont obligatoires.

Les candidats ne sont autorisés à produire qu'une seule proposition de variante.

■ **Prestation supplémentaire éventuelle :**

Deux **prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont exigées** par l'acheteur dans les conditions suivantes :

LOT	Libellé PSE	Descriptif
Lot n°1 : Volet architectural	PSE 1 : Modification porte existante en bois pleine avec ajout vitrage en partie haute	Cf. article 3.8.7 du CCTP et poste 6.1 de la DPGF
Lot n°2 : Volet technique	PSE 1 : Fourniture et pose de 11 prises RJ45 supplémentaires	Cf. article 3.6.2 du CCTP et poste 6.1 de la DPGF

La prestation supplémentaire éventuelle (ou option « technique »), propre à chaque lot, doit obligatoirement être prévue par les candidats dans leur offre de base (chiffrage obligatoire dans l'acte d'engagement et la DPGF).

Elle sera éventuellement retenue par le pouvoir adjudicateur au moment d'attribution du marché.

Le pouvoir adjudicateur choisit de retenir la PSE ou non.

Le pouvoir adjudicateur pourra réaliser plusieurs classements distincts au regard des lots avec PSE :

- un classement tenant compte de l'offre de base,
- un classement tenant compte de l'offre globale : offre de base + PSE 1

C'est l'offre qui est identifiée comme économiquement la plus avantageuse, dans le classement correspondant au choix du pouvoir adjudicateur, qui est retenue.

L'acte d'engagement précisera si la PSE 1 est retenue ou non par le pouvoir adjudicateur.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Il est recommandé aux candidats de créer un compte et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'État avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des rectifications/compléments qui lui seraient apportés, des éventuelles modifications de la consultation en cours et des réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées par d'autres candidats.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront pas être alertés. En aucun cas, le pouvoir adjudicateur ne saurait être tenu responsable du manque d'information des candidats qui ne se seraient pas inscrits ou qui n'auraient pas téléchargé les mises à jour des documents modifiés.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Nature du document	Intitulé du document	Format	Mise à disposition du documents
Dossier : 01_Dossier_administratif_commun_aux_lots			
Lettre de candidature (DC1)	00_2025-029_DC1	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Déclaration du candidat (DC2)	00_2025-029_DC2	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Déclaration de sous-traitance (DC4)	00_2025-029_DC4	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Déclaration sur l'honneur	00_2025-029_Déclaration_sur_l_honneur	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Formulaire « contact »	00_2025-029_Formulaire_contact	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Mémo des documents à transmettre	00_2025-029_Memo_documents_a_transmettre	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Mémo visite de sites	00_2025-029_Memo_visite_sites	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Règlement de Consultation (RC)	00_2025-029_RC	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE

Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	03_2025-029_CCAP	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Dossier : 02_Lot 1			
Acte d'Engagement (AE)	01_2025-029_AE_lot_01	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Décomposition du prix global et forfaitaires (DPGF)	02_2025-029_DPGF_lot_01_offre-de-base	xlsx	OUI , sur la plateforme PLACE
Décomposition du prix global et forfaitaires (DPGF)	02_2025-029_DPGF_lot_01_variante	xlsx	OUI , sur la plateforme PLACE
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	04_2025-029_CCTP_lot_01	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Cadre de Réponse Technique (CRT)	05_2025-029_CRT_lot_01	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Dossier : 02_Lot 2			
Acte d'Engagement (AE)	01_2025-029_AE_lot_02	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Décomposition du prix global et forfaitaires (DPGF)	02_2025-029_DPGF_lot_02	xlsx	OUI , sur la plateforme PLACE
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	04_2025-029_CCTP_lot_02	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Cadre de Réponse Technique (CRT)	05_2025-029_CRT_lot_02	docx	OUI , sur la plateforme PLACE
Dossier : 03_Dossier_technique_commun_aux_lots			
Planning	ENS 45 ULM A210 - DCE - Planning ind. 0	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
CCF SSI			
Cahier des charges fonctionnel et annexes	ENS 45 ULM A210 - DCE - CCF - ind. 0	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan zoning	ENS 45 ULM A210 - DCE - Plan Zoning - ind. 0	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
PGC			
Fiche en cas d'accident	ENS 45 ULM A210 - DCE - Fiche en cas Accident	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan général de coordination	ENS 45 ULM A210 - DCE - PGC - ind. 2	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Pièces graphique			

Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Démolitions et curage	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Existant - ELEC+SSI	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Existant - PLOMBERIE+CVC	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - PIC	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - Cloisons-Menuiseries-Mobilier	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - Coupes AA et BB	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - Coupes CC et DD	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - ELEC+SSI	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - Faux-Plafond	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - Peinture-Carrelage	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - Plan archi	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - PLOMBERIE+CVC	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Plan	ENS 45 ULM A210 - PRO - A3 - Projet - Sols	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
RAAT et RPAT			
PRE-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	ENS 45 ULM A210 - DCE - RAAT ind. 1	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
Rapport de repérage du plomb avant travaux	ENS 45 ULM A210 - DCE - RPAT ind. 1	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE
RICT			
Rapport initial de contrôle technique	ENS 45 ULM A210 - DCE - RICT - ind. 1	pdf	OUI , sur la plateforme PLACE

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une visite obligatoire est prévue dans le cadre de cette consultation.

Le candidat doit donc s'organiser pour participer à une des deux dates de visites proposées ci-dessous :

Visites proposées	École Normale Supérieure Bâtiment « Carré historique » 45 rue d'Ulm, 2ème étage 75005 Paris
	<u>Lieu de rendez-vous :</u> Hall du 45 rue d'Ulm, 75005 PARIS
	Jeudi 17 avril 2025 à 14h00
	Mardi 22 avril 2025 à 09h30
	Jeudi 24 avril 2025 à 09h30

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'ajouter une date supplémentaire via une communication sur la Plateforme avant la date de remise des offres.

Les visites peuvent être particulièrement longues, les candidats doivent donc prévoir le temps nécessaire pour effectuer la visite dans son intégralité.

Pour participer à ces visites, chaque candidat doit informer l'ENS-PSL de sa participation, au plus tard, avant 16h, la veille du jour de la visite.

Pour se faire, le candidat complète le formulaire de visite de site en cliquant sur le lien hypertexte suivant :

<https://enquetes.ens.psl.eu/index.php/184557?lang=fr>

Le candidat devra se présenter à l'heure de rendez-vous à l'adresse concernée. Les retardataires ne seront pas attendus, les candidats doivent donc veiller à être ponctuels.

Le nombre maximum de personnes autorisé à participer à la visite sera de 2 par opérateur économique.

Les participants aux visites devront justifier de leur participation en complétant et signant une feuille d'émargement le jour de la visite. Ce document servira lors de l'analyse des offres pour justifier tout rejet fondé sur l'absence de visite. Il relève donc de la responsabilité de chacun des candidats de s'assurer qu'il ait répondu à cette obligation.

Les candidats disposent d'un « mémo – visite de site » (annexe au présent règlement de la consultation) qui rappelle les modalités de visite.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

- **Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du lot ou des lots de marché en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la commande publique un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet.

• A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Formulaire DUME (non obligatoire, au choix du candidat en remplacement des formulaires DC1 et DC2)	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur</i>
Déclaration sur l'honneur	<i>Déclaration sur l'honneur pour justifier, notamment : - que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner - que le candidat satisfait à l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-11 du Code du travail</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>

Document	Descriptif
Références travaux	<p>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.</p> <p>Cette liste devra faire mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des travaux en site occupé dans des bâtiments ERP de même type ; - Une description concise des prestations équivalentes réalisées ; - Le montant de la part exécutée ; - La période de réalisation des travaux ; - Le nom du maître de l'ouvrage ; - Le nom, les coordonnées d'un référent du maître d'ouvrage ; <p>La liste peut être présentée sur papier libre en annexe du formulaire DC2</p>
Autre(s) document(s)	
Formulaire « contacts »	Formulaire « contacts » à compléter par le candidat

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

• L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif	Nombre
Acte d'engagement	<p>Document proposé dans le dossier de consultation, à compléter par le candidat et à signer électroniquement, soit au moment du dépôt de l'offre, soit après attribution du marché.</p> <p>Le seul dépôt de l'offre, même non signée, vaut engagement de la part du candidat à signer ultérieurement le marché qui lui sera attribué.</p> <p>Si le candidat choisit de signer électroniquement le fichier « AE » au moment du dépôt de son offre, il veillera à sélectionner le format « PDF non-verrouillé » pour permettre la contre-signature par l'ENS-PSL.</p>	Un par lot
DPGF	<p>Document proposé dans le dossier de consultation, à compléter par le candidat.</p> <p>Il est rappelé que :</p> <p>La proposition financière du titulaire comprend l'ensemble des prestations nécessaires pour la bonne exécution des travaux ainsi que de leur réception.</p>	<p>- Deux (2) pour lot 1</p> <p>- Une (1) pour le lot 2</p>

Document	Descriptif	Nombre
Cadre de réponse - mémoire technique	<p><i>Document proposé dans le dossier de consultation, à compléter par le candidat.</i></p> <p><i>Le cadre de réponse - mémoire technique présente l'offre technique du soumissionnaire.</i></p> <p><i>Il doit comporter les informations nécessaires à la notation de l'offre sur l'ensemble des sous-critères de la valeur technique décrits dans le règlement de la consultation.</i></p> <p><i>Pour faciliter la réponse des candidats, le cadre de réponse reprend l'ensemble des items à développer par le candidat. Ce cadre de réponse peut être complété par des documents annexes.</i></p>	Un par lot
Planning	<p><i>Un planning détaillé est à fournir.</i></p> <p><i>Il doit comporter les informations demandées dans le « cadre de réponse – mémoire technique » proposé dans le dossier de consultation.</i></p>	Un par lot
Attestation de visite	<i>Copie de l'Attestation de visite de site transmise lors de la visite du candidat</i>	Une

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Le candidat qui soumissionne à plusieurs lots doit constituer :

- un dossier pour les pièces de la candidature
- un dossier « offre » spécifique pour chaque lot concerné.

Les prescriptions techniques sont notamment décrites dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les prescriptions administratives, dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Le candidat doit prendre connaissance de l'ensemble des pièces du marché et ne saurait arguer d'une quelconque méconnaissance de ces pièces.

Toutes les marques citées dans les documents de la consultation notamment dans les CCTP et DPGF s'entendent comme « modèle / marque visée ou équivalent ».

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

• Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. **En cas de dépôts successifs il est exigé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces demandées.**

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

• Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique.

Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans

un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

**École normale supérieure – PSL
Service de la commande publique
45, rue d'Ulm
75230 PARIS cedex 05**

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde – Consultation 2025-029– Ne pas ouvrir** », ainsi que **le nom du candidat**.

La transmission d'une copie de sauvegarde par voie électronique n'est pas autorisée.

- **Echanges électroniques :**

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur.

Afin de lever toute ambiguïté, les candidats sont invités à alerter l'acheteur, en adressant un message sur le profil d'acheteur, concernant d'éventuelles erreurs matérielles ou contradictions relatives aux informations contenues dans les documents de la consultation.

En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique à disposition sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Langue et devise :**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Signature :**

La signature n'est pas exigée à la remise des offres, mais est fortement encouragée.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur.

Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

- **- Signature électronique de l'offre :**

Le candidat n'est pas tenu de signer son offre au moment de sa remise. Cependant, le seul dépôt de l'offre, même non signée, vaut engagement de la part du candidat à signer ultérieurement le marché qui lui sera attribué.

La signature n'est demandée qu'à la fin de la procédure pour formaliser le marché conclu.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance><https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Si le candidat choisit de signer électroniquement le fichier « Acte d'Engagement » au moment du dépôt de son offre, il veillera à sélectionner le format « PDF non-verrouillé » pour permettre la contre-signature par l'ENS-PSL.

La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

- Signature manuscrite de l'offre :

L'ENS-PSL souhaite que les offres soient signées électroniquement conformément aux dispositions ci-dessus.

Dans l'hypothèse où l'attributaire ne serait pas en mesure de signer électroniquement, l'ENS-PSL se réserve la possibilité d'autoriser la signature manuscrite, en format papier. Dans ce cas, les modalités de remise des documents signés seront précisées lors de la demande de signature.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées en fonction des critères suivants :

- Capacités professionnelles ;
- Capacités techniques ;
- Capacités financières.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	La valeur technique est appréciée au regard des sous-critères présentés ci-dessous :
	Sous critère 1 : Méthodologie d'intervention proposée par le candidat au travers des procédés et moyens d'exécution envisagés pour réaliser lesdits travaux en site occupé (20 points)
	Sous critère 2 : Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du présent marché (20 points)
	Sous critère 3 : Pertinence des délais d'exécution proposés au regard des contraintes de l'opération (travaux en site occupé, organisation du candidat...) (20 points)
2. Prix (40 %)	Le prix est apprécié au regard de la DPGF

Analyse des PSE : Le pouvoir adjudicateur choisit de retenir la PSE ou non.

L'offre de base sans PSE et l'offre avec PSE sont jugées distinctement sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités. L'analyse aboutit à 2 classements :

- un classement tenant compte de l'offre de base,
- un classement tenant compte de l'offre globale : offre de base + PSE 1

C'est l'offre qui est identifiée comme économiquement la plus avantageuse, dans le classement correspondant au choix du pouvoir adjudicateur, qui est retenue.

Pour le lot 1 : L'offre de base et la variante seront jugées en une seule fois, indépendamment l'une de l'autre, sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Il se réserve également la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

- Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.
- Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges.
- Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles, ni les critères d'attribution.

Les négociations pourront être engagées avec les 5 offres les mieux classées (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les négociations pourront être conduites par tout moyen (entretien, téléphone, courriel, ...).

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance et risques professionnels pour la période en cours.
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
PV CSE	Si l'attributaire est une entreprise de 50 salariés et plus, le dernier procès-verbal de la séance du comité social et économique (CSE) tel que prévu aux articles 1 et 9 de l'ordonnance n°2017-386 du 22/09/2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, obligatoire depuis le 1er janvier 2020.
RIB	Relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)
Redressement judiciaire	Copie du/des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire attestant de l'habilitation à poursuivre l'activité sur une période permettant d'exécuter le marché dans sa totalité.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Télécopie : 01 44 59 46 46
Site internet : paris.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers :

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression :

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent.

Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données.

L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles :

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)